



MAIRIE DU 4^e ARR.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU 4^e ARRONDISSEMENT DE LYON

=====

Séance du mercredi 3 mai 2023 – 18 h 30

PRÉSIDENT : Rémi ZINCK

SECRÉTAIRE : Élodie TRIAS

PRÉSENTS : Laura ARNOD, Matthieu ARRONDEAU, Lydie BONVALLET, Nadège BORRON, Marie-Agnès CABOT, Alexandre CHEVALIER, Aline GUITARD, Samuel MECKLENBURG, Anne PELLET, Loïc RIGAUD, Élodie TRIAS, Rémi ZINCK.

ABSENTS EXCUSÉS ET DÉPÔTS DE POUVOIRS : David KIMELFELD (pouvoir à Lydie BONVALLET), Yannick PAPAIX (pouvoir à Samuel MECKLENBURG), Chloé VIDAL (pouvoir à Elodie TRIAS).

Ouverture de la séance + désignation de la secrétaire de séance

RÉMI ZINCK :

Le 3 mai 2023 à 18 h 30, mesdames et messieurs les membres du Conseil d'arrondissement dûment convoqués par moi-même le 25 avril sont réunis dans la salle du Conseil. Nous allons procéder à la désignation du secrétaire de séance. Je vous propose la candidature de Madame Élodie TRIAS. Je sou mets cette proposition au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est donc adopté.

Pour notre séance, c'est Madame TRIAS qui assurera les fonctions de secrétaire et qui va procéder à l'appel nominal des élus.

Appel nominal

ÉLODIE TRIAS :

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Je vais donc procéder à l'appel nominal.

Laura ARNOD – présente
Matthieu ARRONDEAU – présent
Lydie BONVALLET – présente
Nadège BORRON – présente
Marie-Agnès CABOT – présente
Alexandre CHEVALIER – présent
Aline GUITARD – présente
David KIMELFELD – excusé pouvoir
Samuel MECKLENBURG – présent
Yannick PAPAIX – excusé pouvoir
Anne PELLET – présente
Loïc RIGAUD – présent
Élodie TRIAS – présente
Chloé VIDAL – excusée pouvoir
Rémi ZINCK – présent

Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2023

RÉMI ZINCK :

Mesdames et Messieurs, vous avez pris connaissance du compte-rendu du procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2023. Si personne n'a d'objection à présenter concernant leur rédaction, je vais le mettre aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Procès-verbal adopté à la majorité

Abstention de Mme Anne PELLET

Prises de parole introductives

RÉMI ZINCK :

Parmi les informations générales, je vais revenir rapidement sur les soucis, les situations d'insécurité actuellement. La réforme des retraites voulue par le président de la République, Emmanuel MACRON, et portée par le Gouvernement a plongé la France dans une grave crise politique, démocratique et sociale, une crise qui dure maintenant depuis plusieurs mois, qui s'exprime de manière de plus en plus violente et dont on ne voit pas l'issue. Cette violence, nous l'avons subie directement, ici, le vendredi 17 mars dans la soirée, un groupe d'individus a attaqué la mairie du 4^e arrondissement de Lyon et vandalisé une partie du bâtiment. Les dégradations à l'encontre de la mairie d'arrondissement ont choqué une majorité d'entre nous. Je remercie les habitants pour leur soutien, pour le soutien qu'ils ont manifesté aux agents dans notre maison commune. Je partage également leurs remerciements pour celles et ceux qui ont secouru puis réparé le bâtiment, nous permettant ainsi d'assurer rapidement la continuité du service public. Ce soir, afin que notre Conseil puisse se dérouler dans les meilleures conditions, la police municipale est en poste aux abords de la mairie. Je remercie les services de la police municipale et les agents présents. Au-delà de la mairie, notre arrondissement est régulièrement le théâtre de violences en soirée. Nous déplorons et condamnons les dégradations du mobilier urbain, des commerces, des façades. Les citoyens et commerçants ciblés par ces violences ont tout mon soutien. À ce jour, le Gouvernement n'a pas su entendre ni éteindre une colère dont il est à l'origine. Avant qu'un drame ne survienne pour que notre pays, notre ville retrouve son calme, je forme le vœu qu'une solution démocratique soit trouvée rapidement entre les différents acteurs liés à la réforme.

Parmi les annonces à apporter plus sympathiques de notre arrondissement, deux événements à venir. Le 6 mai, un événement qui s'appelle « Le monde à portée de rue », c'est le centre social Pernon et l'association Funibus qui organisent une journée intitulée comme je viens de le dire, « Le monde à portée de rue ». Il s'agira de valoriser les diversités culturelles et linguistiques qui font la richesse du quartier. Entre 11 heures et 17 heures, avec l'aide des habitants, seront proposées des animations gratuites en direction des riverains et des familles : des ateliers cuisine, une initiation à la calligraphie et à l'origami chinois, des découvertes de la langue et de la culture ukrainienne, une initiation à la langue arabe, un escape game plurilingue, des jeux, des démonstrations de danse et de musique, une tente à histoire avec notamment des livres pour découvrir les langues et les pays. Donc merci à la bibliothèque municipale pour le prêt de livres. Et puis, il y aura aussi une petite buvette. Le 13 mai, c'est la rue Dagon qui sera en fête, de 10 heures à 16 heures, avec des animations gratuites et ouvertes à tout le monde, avec comme participants le Cercle d'échecs de la Croix-Rousse, les Liseurs de la Croix-Rousse, une bourse aux livres portée par l'association la Cour des Gones, avec une vente de livres à petits prix au profit des projets de l'école Jean de La Fontaine et puis un vide grenier sur la place Flammarion organisé par le Centre social Pernon. Donc les prochaines dates de la Rue Dagon en fête, le 13 mai, comme je viens de le dire, mais aussi le 16 juin et le 21 juillet. D'autres événements se sont passés dans l'arrondissement et ont eu un certain succès.

Je vais passer la parole à trois personnes, Samuel MECKLENBURG, Matthieu

ARRONDEAU et Aline GUITARD. D'abord vous, Samuel, pour un petit bilan sur le Festival des Jeunes.

SAMUEL MECKLENBURG :

Bonsoir, Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues. Je souhaite donc remercier nos partenaires, la Maison de l'enfance, le Centre social Pernon, la Ka'fête ô mêmes et les Graines Électroniques pour leur très vive implication sur le Festival des Jeunes, impulsé par notre mairie d'arrondissement. Ainsi pour la première fois, les structures d'éducation populaire de l'arrondissement ont travaillé main dans la main, et une dizaine d'après-midi d'ateliers en intelligence collective, dans cette même salle du conseil, ont permis à une cinquantaine de jeunes de l'arrondissement d'imaginer et de réaliser un festival véritablement à leur image qui fut, je dois le dire, un véritable succès ce 22 avril dernier. Merci.

RÉMI ZINCK :

Il y avait aussi l'événement VASI'e, place Flammarion. Monsieur ARRONDEAU.

MATTHIEU ARRONDEAU :

Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, vendredi dernier avait lieu le premier Village de l'action sociale, de l'insertion et de l'emploi sur notre arrondissement, dans le quartier Pernon. Nadège BORRON et moi-même avons beaucoup travaillé sur ce projet pour impulser une dynamique depuis quelques mois, avec des partenaires de nos champs d'intervention respectifs, avec le Comité Local de l'Action Sociale et de la Solidarité et les membres de la Commission d'Insertion d'Arrondissement. Des rencontres entre les différents acteurs qui composent ces deux instances a émergé l'idée et l'envie de créer un projet commun, hors les murs, dans le but de donner aux habitants de notre arrondissement à voir l'ensemble des dispositifs d'accompagnements sociaux de recherche et de retour à l'emploi, et pour l'insertion professionnelle des personnes les plus fragiles. L'objectif était aussi d'investir ce secteur de notre quartier pour organiser cet événement que l'on a voulu à la fois informatif et animé, au plus près des besoins. Nous tenons à remercier sincèrement et chaleureusement toutes les personnes et tous les partenaires qui ont collaboré pour que s'organise ce bel événement, en particulier Laïla MALOUANE et Mikaël AZZOUZI de la MMIE, Sylvie LOMBARD de la Mission locale, toutes les associations qui composent le CIA et le CLASS. Je ne vais pas les nommer parce que nous avons plus de 40 partenaires qui étaient présents. Et puis le Cabinet du Maire bien sûr, Ingrid, Blandine et Lionel qui sont toujours partants pour nous accompagner dans l'organisation de ce genre d'événements. Nous aurions néanmoins voulu avoir un peu plus de monde, mais c'est une première édition qui comporte de belles promesses et beaucoup d'actions et d'animations pour l'améliorer. Nous ferons donc notre maximum pour renouveler ce projet l'année prochaine. Merci, Monsieur le Maire.

REMI ZINCK :

Merci. Madame GUITARD sur les collecteurs biodéchets, s'il vous plaît.

ALINE GUITARD :

Merci, Monsieur le Maire. Il ne s'agit pas, à proprement parler, d'un événement mais plutôt de la mise en œuvre d'une politique de gestion des déchets, même si ça se concrétise par pas mal de rencontres fort joyeuses. Les DALIM, les points d'apport volontaire pour les biodéchets, ont été mis en place et sont en train de finaliser leur installation sur le 4^e arrondissement. Aujourd'hui, 70 boîtes à déchets sont installées partout dans l'arrondissement. Le point extrêmement positif qui a été soulevé par tous les agents de la Métropole qui ont fait du porte-à-porte pour aller informer les citoyens sur l'emplacement, sur la façon dont on gère, c'est qu'ils avaient rencontré des Croix-Roussiens très enthousiastes, très motivés. Aujourd'hui, toutes les DALIM du 4^e sont utilisées, même parfois un peu victimes de leur succès et vont nécessiter peut-être quelques petites mises au point, en rajoutant deux ou trois à certains endroits où on en manque, mais c'est une nouvelle plutôt positive. Cela veut dire que les Croix-Roussiens sont prêts à gérer leurs déchets, à les recycler et à mener une politique de réemploi qui soit positive. Je suis donc extrêmement contente de cette installation.

RÉMI ZINCK :

Merci beaucoup. Enfin, Madame CABOT, vous aviez une réponse à apporter à Madame BONVALLET. C'était une question que vous avez posée, Madame BONVALLET, sur l'AAMPCR au Conseil dernier. Nous vous avons dit que nous vous apporterions une réponse plus précise, donc Madame CABOT va vous l'apporter.

MARIE-AGNÈS CABOT :

Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, vous nous aviez posé la question, à juste titre, sur l'AAMPCR, et je vais vous donner quelques éléments de réponse. Depuis ce Conseil d'arrondissement, Monsieur Steven VASSELIN a joint la Petite Enfance de la Ville, il vous a donc reçue avec Monsieur KIMELFELD, il vous a déjà apporté quelques éléments de réponse. Je rappelle donc – et il a dû le faire également – qu'il y a un cadre réglementaire à observer en matière de petite enfance au regard du Code de la santé publique et du Code de l'action sociale et des familles. Seuls sont définis et soutenus les relais petite enfance ou les maisons d'assistantes maternelles. Le rappel de ce cadre réglementaire a été fait aux gestionnaires et l'obligation de mise en conformité avant l'éventuel renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux qui arrivait à échéance au 31 décembre 2021. Afin de laisser le temps à cette structure de faire face à cette demande, ladite convention a été exceptionnellement renouvelée du 1^{er} janvier 2022 au 31 juillet 2022, sans qu'aucune démarche de labellisation n'ait été entreprise par l'association. Une réflexion a été engagée sur la transformation de ce local en tiers lieu par l'adjoint Steven VASSELIN, en lien avec le ministère des Solidarités et de la Santé. Une proposition a été faite à l'association, le 24 février dernier, de présenter un projet qui réponde aux exigences d'accueil occasionnel avec un accueil d'une demi-journée hebdomadaire maximum et sans prise

de repas. À ce jour, nous n'avons pas eu de retour. La présentation d'un projet par l'association est la condition *sine qua non*, afin que la Ville étudie le coût des travaux à engager en fonction des préconisations et des recommandations sur le local et les conditions d'accueil des enfants par la PMI. La balle est donc dans leur camp pour l'instant.

RÉMI ZINCK :

Merci. Madame PELLET, vous aviez une question que vous aviez précisée, si vous voulez la lire de manière à ce que les gens présents l'écoutent. Je vous en prie.

ANNE PELLET :

C'est une question qui vient avec le printemps mais qui est finalement permanente, elle concerne tous les accès qui permettent de descendre surtout, parce qu'ils sont les plus importants, côté Saône quand on est sur le plateau. On m'a souvent fait remarquer que c'était fermé ; il y a des grilles qui bloquent comme rue Niepce ; l'entrée du chemin Vert, des gens se demandent si elle est privée ; l'impasse des Chalets, c'est un peu pareil. Déjà, il y a souvent une interrogation liée à un défaut d'information. Les gens peuvent se douter qu'elle est pleine d'insécurité, mais est-ce qu'on pourrait avoir plus de précisions – ça ne demande pas forcément des réponses immédiates – pour que les gens soient encouragés encore, puisqu'il y a une volonté d'être piéton et de pouvoir aller dans des endroits où justement on est seul piéton à accéder ? Je sais que les Balmes, c'est compliqué, mais les descentes, côté Saône, qui sont magnifiques. Merci.

RÉMI ZINCK :

Merci. Madame TRIAS va pouvoir vous apporter des éléments de réponse, je pense.

ÉLODIE TRIAS :

Oui, Madame PELLET, je vous confirme effectivement, que c'est une question qui préoccupe les habitants des bords de Saône pour rejoindre le plateau et puis dans leurs déplacements piétons. Vous avez évoqué plusieurs parcours, ils étaient à explorer. Un parcours avait été envisagé lors du dernier mandat, avec notamment un passage par le chemin Vert et puis un sentier dans la Balme, qui déboucherait rue André Bonin derrière le parc de Serin. Dans le cadre de la PPI de cette mandature et du projet de liaison verte, des études ont été menées. Tout d'abord, concernant le foncier, toutes les rues et les voies sont privées ou ont une partie privée, c'est le cas du chemin Vert, une partie appartient à la Ville de Lyon sur la première portion, et l'autre partie appartient à une copropriété, il y a plusieurs copropriétaires, c'est donc privé. L'impasse des Chalets est privée également, avec une partie qui appartient à la Ville de Lyon sur le mur du cimetière. Le seul passage qui est 100 % public, donc sur lequel nous serions en capacité d'agir, c'est le passage Niepce qui appartient à la Métropole. Le réseau d'assainissement qui descend dans la rue de Niepce vers le quai Gillet a subi d'importants dommages lors de l'orage du 23 juin 2021. Suite à cet

épisode particulièrement violent, la Métropole de Lyon a engagé différentes démarches votées lors du Conseil de la Métropole de septembre 2022. Il a été voté la réalisation de travaux d'urgence destinés à rétablir un fonctionnement acceptable des ouvrages et à la fois aussi pour consolider les murs de soutènement de la voirie. C'est chose faite. Et puis, il a été voté également la réalisation de travaux complémentaires transitoires garantissant la sécurité de fonctionnement du secteur. Cette partie-là est en cours. La dernière partie de la délibération, c'est qu'il y avait aussi la réalisation d'une étude globale visant à définir un programme d'aménagement à plus long terme. Voilà où nous en sommes. Les travaux sont en cours pour sécuriser l'assainissement qui passe par ce passage Niepce. Un aménagement pour une réouverture aux piétons ne pourra donc être envisagé qu'une fois les travaux d'assainissement terminés, c'est bien notre souhait. Nous rencontrons prochainement sur place les services de la Métropole afin d'échanger. Le travail se poursuit mais nécessitera encore du temps pour terminer ces travaux d'assainissement et envisager un projet d'aménagement, et une réouverture aux piétons.

ANNE PELLET :

Et le temps, ça se compte en mois, en étés ou en années ?

ÉLODIE TRIAS :

Entre le temps de terminer l'ensemble des travaux d'assainissement qui étaient quand même extrêmement conséquents suite aux orages violents qu'il a pu y avoir, cela nécessitait vraiment d'intervenir sur ce réseau. Oui, ce sont des travaux qui se comptent plutôt en mois voire peut-être en années.

RÉMI ZINCK :

Ce n'est pas cet été que vous prendrez le passage Niepce.

ANNE PELLET :

Pour question information, c'est possible de mettre un panneau qui explique aux gens finalement pourquoi ils butent, parce que c'est ce qui les frustre beaucoup ?

RÉMI ZINCK :

Oui, c'est noté, il faudra voir la manière la plus pertinente de le communiquer, mais je pense qu'il y a quand même beaucoup de gens qui connaissent la situation et aussi ce qui s'est passé auparavant.

Avant d'entamer les délibérations, j'ai une demande d'intervention des élus Lyon en Commun, donc je vous laisse la parole Monsieur CHEVALIER.

ALEXANDRE CHEVALIER :

Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Je voudrais revenir, au nom du groupe Lyon en Commun, sur le projet d'implantation de caméras de vidéosurveillance fixes sur notre arrondissement, implantation annoncée par le Maire de Lyon il y a déjà quelques semaines. Il convient peut-être avant cela de souligner que si nos deux groupes politiques ne partagent pas la même vision ni les mêmes convictions sur le sujet, nous n'en demeurons pas moins fidèles et loyaux à nos engagements réciproques qui nous permettent, depuis trois ans, de construire à Lyon une majorité écologiste de gauche, une majorité composite qui permet à chaque groupe qui la constitue d'exprimer ses sensibilités, d'affirmer sa singularité et surtout, d'opter pour le dissensus quand un consensus ne peut être trouvé. Pour cela, le groupe Lyon en Commun est reconnaissant envers le groupe Écologistes. Cela étant dit, depuis plusieurs années maintenant, la France est traversée par de puissants mouvements sociaux qui marquent, à bien des égards, le retour des classes populaires sur la scène politique. Je pense naturellement aux gilets jaunes que seule une épidémie mondiale a réussi à faire taire. Je pense aussi aux manifestations de 2016 contre la Loi Travail, au mouvement MeToo, aux marches pour le climat depuis 2018, aux grèves et manifestations contre la réforme des retraites qui durent depuis 2019, et à la mobilisation permanente des forces écologistes contre tous les projets qui constituent une prédation trop grande sur la nature. Il n'aura échappé à personne que du côté du Gouvernement et d'En Marche !, auquel certains au sein de cette assemblée ont adhéré et continuent d'adhérer sans l'ombre d'une hésitation – il est dommage que Monsieur KIMELFELD ne soit pas là –, le dialogue avec les forces populaires en présence dans ces mouvements n'a jamais eu lieu. Oui, il y a des cahiers de doléances, oui, il y a des rencontres, des concertations et même des conventions citoyennes mais personne n'est dupe et chacun sait qu'en fait, de dialogue, il s'agissait à chaque fois d'opérations de communication grossières, de marketing indigne de notre démocratie. Et le peuple continue d'exprimer sa colère, la seule réponse qui vient alors c'est la violence, les yeux crevés, les mains arrachées, des citoyens tabassés, humiliés, insultés, une situation qui s'aggrave et qui génère dans la population une colère encore plus grande et un sentiment d'insécurité encore plus fort. Pour notre plus grand malheur, ce ne sont plus les loubards, les voyous ou les voleurs qui génèrent de l'insécurité et de la violence, mais bien celles et ceux qui sont censés incarner l'ordre et la sécurité dans notre pays, du donneur d'ordre à son exécutant. Oui, rien ne justifie la violence et nous pouvons collectivement nous désoler de l'usage disproportionné de la force qui a conduit certains de nos concitoyens à s'en prendre aux symboles les plus immédiats et les plus locaux de l'État. Je pense bien entendu aux dégradations qu'a subies notre mairie. Mais à ce moment de l'Histoire où nous nous trouvons, quand la démocratie pleine et entière, telle que nous la connaissons depuis des décennies, tend à valider la domination d'une classe sur une autre, tend à ignorer la parole du peuple au profit d'une quelconque idéologie, permet que l'on saccage la nature pour satisfaire quelques lobbys, est-il nécessaire que nous, Écologistes de gauche, soyons celles et ceux qui ajoutons encore à l'arsenal répressif un moyen si ce n'est potentiel, au moins symbolique de contrôle des citoyens ? Faut-il que vous, cher Rémi ZINCK, soyez ce maire écologiste qui aura installé, sur notre arrondissement, les toutes premières caméras de vidéosurveillance fixes ? Faut-il vraiment que nous inscrivions cela à notre bilan politique ? Personnellement, je ne le crois pas et de chaque élu qui constitue le groupe Lyon en Commun, aucune voix n'ira

en soutien du déploiement ou de l'installation de tels dispositifs. Je passe bien entendu sur l'efficacité toute discutable de ces dispositifs, comme l'atteste le dernier audit commandé par la Ville. Je passe également sur leurs coûts de fonctionnement en hausse permanente depuis 2015, plus de 760 000 € en 2021, soit à peu près 12 équivalents temps pleins sur une année. Je passe enfin sur le symbole et le message qui seraient adressés aux gens si une telle décision était prise. Pour conclure, je voudrais rappeler que sur ce sujet, il n'y a pas de vérité et de mensonge, mais bien des visions différentes, des options philosophiques propres à chacun et qui parfois s'opposent. Pour ma part, je m'inscris dans une longue tradition de la gauche républicaine qui préfère l'humain à la technologie, et qui se rangera toujours du côté de la colère du peuple quand l'État devient violent et répressif. Je vous remercie.

RÉMI ZINCK :

Merci. S'il n'y a pas d'autres prises de parole, nous allons passer à l'examen des délibérations. Nous allons commencer avec vous, Madame CABOT, pour la délibération 3244, s'il vous plaît.

Vote des délibérations

Délibération 2023-3244-CMMA4-026 : Rapporteur : MARIE-AGNÈS CABOT

Objet : Approbation d'une convention de groupement de commande entre la Ville de Lyon et le CCAS pour l'achat et la maintenance des défibrillateurs

Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Après cette introduction par mon collègue, je vais donc rester dans l'humain et commencer ce Conseil d'arrondissement en vous parlant de cœur. Par cette délibération nous actons un regroupement de commandes entre la Ville de Lyon et le CCAS, dans le cadre du Contrat Local de Santé, pour l'achat et la maintenance de défibrillateurs, pour nous rapprocher des 400 réglementaires, nous en aurons 386 au lieu de 114 actuellement. Je suis fière également que notre arrondissement fut précurseur en la matière avec ce premier événement qui a eu lieu en février, à la résidence Marius Bertrand, à propos de sensibilisation aux gestes qui sauvent en cardiologie, massage cardiaque et autres manèges de défibrillateurs notamment, événement amené, je le souhaite, à se répéter. Je vous remercie de voter favorablement cette délibération.

RÉMI ZINCK :

Alors, s'il n'y a pas de prise de parole, je vais mettre cette délibération aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité

Délibération 2023-3110-CMMA4-001 : Rapporteur : MARIE-AGNÈS CABOT

Objet : Attribution de subventions au titre de l'hospitalité pour un montant de 53 300 € - Exercice 2023

La Ville de Lyon, comme vous le savez, a adhéré à l'association ANVITA – Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants –, et cette adhésion, même si elle n'est pas parfaite, nous oblige. Cette année, un montant de 53 300 € a été attribué à des associations qui œuvrent pour des accueils de migrants plus dignes et solidaires. Sur notre territoire, l'association L'Ouvre Porte, qui organise ce que j'appelle une sorte d'accueil inconditionnel chez des particuliers ainsi qu'un hébergement ponctuel pour des femmes isolées avec enfants, va recevoir 3 000 €. Je vous remercie.

RÉMI ZINCK :

Alors, s'il n'y a pas de prise de parole, je mets cette délibération aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité

Délibération 2023-3203-CMMA4-002 : Rapporteur : MARIE-AGNÈS CABOT

Objet : Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées pour un montant de 59 520 € - Autorisation de signer les conventions de financement

Je vais donc maintenant, mes chers collègues, vous demander d'approuver les conventions de financement pour 59 520 € pour la Ville, pour des associations développant des actions auprès des personnes âgées. Pour notre soyeux arrondissement, l'association Silk Me Back s'installera à la résidence Hénon et dans trois autres résidences sur Lyon. Elle utilisera comme vecteur le savoir-faire autour de la soie et du textile, avec la création d'ateliers de collecte, de mémoire de textile, d'ateliers de couture et de broderie, et l'organisation d'un défilé qui, si ma mémoire est bonne, sera au mois de juin 2023. 13 110 € seront également consacrés à la mise en place du Conseil des aînés qui a commencé sur notre arrondissement. J'invite tous les habitants se sentant concernés à rejoindre cette instance de réflexion pour le mieux vieillir sur notre territoire, et je reste donc, à ce sujet, à votre disposition pour plus d'explications. Je vous remercie donc de voter favorablement cette délibération.

RÉMI ZINCK :

Alors, il n'y a pas de prise de parole donc je mets cette délibération aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité

Délibération 2023-3111-CMMA4-005 : Rapporteur : MARIE-AGNÈS CABOT

Objet : Attribution de subventions au titre de la politique du handicap pour un montant de 111 600 € - Exercice 2023

Il s'agit, pour cette délibération, de la reconduction de subventions au titre de la politique du handicap pour un montant global de 111 600 €. Sur notre arrondissement, le Cercle lyonnais des sourds, qui lutte notamment contre l'isolement par les loisirs, voyages, conférences etc., verra sa subvention de 1 500 € reconduite. Je vous remercie.

RÉMI ZINCK :

Je mets cette délibération aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité

Délibération 2023-3210-CMMA4-006 : Rapporteur : MARIE-AGNÈS CABOT

Objet : Attribution d'une subvention d'équipement à la SAHLMAS et au CCAS pour les travaux énergétiques en résidences - Lancement de l'opération n° 60SETXRA « Rénovation énergétique des résidences » et affectation d'une partie de l'AP n° 20001/2021-2

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Il s'agit, dans cette délibération, d'avancer sur les travaux d'économie d'énergie de nos résidences seniors, engagés à l'automne 2022 dans le cadre de la PPI. Je suis heureuse de présenter cette délibération qui va dans le bon sens, qui montre une réelle complémentarité entre la Ville et la Métropole. Sur notre territoire, entre autres, nous allons ainsi pouvoir apporter plus de confort thermique pour nos aînés par d'une part le passage au chauffage urbain pour la résidence Marius Bertrand, chaleur qui sera moins chère, sécurisée dans le temps et plus écologique, et d'autre part une meilleure isolation par le changement des menuiseries extérieures à la résidence Hénon. C'est ici une nouvelle preuve que chaque échelon, Ville et Métropole, est en capacité de jouer son rôle pour nos usagers les plus fragiles. Je vous demande donc d'approuver cette délibération pour un montant global de 1,7 M€ pour la Ville. Je vous remercie.

RÉMI ZINCK :

Je n'ai pas de demande de prise de parole sur cette délibération. Je la mets aux voix.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité

Ne prend pas part au vote : M. Alexandre CHEVALIER

RÉMI ZINCK :

Monsieur CHEVALIER fait son retour dans la salle.

Délibération 2023-3175-CMMA4-012: Rapporteur : MARIE-AGNÈS CABOT

Objet : Adoption et renouvellement de conventions-cadres, de conventions d'occupation temporaire des locaux et de contrats de sous mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance - Approbation des conventions et autorisation de signature

Oui, nous parlons de petite enfance, donc il peut revenir. Cette délibération revient annuellement concernant nos établissements d'accueil de jeunes enfants. Il s'agit du renouvellement de la convention d'occupation des locaux. Pour notre arrondissement, un montant de 120 000 € est donc accordé à la crèche Saint-Bernard. Je vous remercie.

RÉMI ZINCK :

J'avais une demande de prise de parole de Madame BONVALLET. Je vous donne la parole, Madame.

LYDIE BONVALLET :

Merci, Monsieur le Maire. Je voulais la retirer parce que c'était sur l'association des assistantes maternelles mais du coup je vous remercie, j'en profite. Peu ou prou c'est ce que Monsieur VASSELIN nous a dit. J'ai une petite question parce qu'il nous a effectivement parlé du projet demandé qui correspondait à une demi-journée uniquement, ce qui n'est pas du tout leur projet initial donc c'est peut-être ça aussi qui les bloque, je ne parle pas du tout en leur nom. Est-ce que du coup, vous avez pu les contacter, leur parler en tant qu'élue d'arrondissement de proximité pour en discuter et savoir comment ils se positionnaient sur le sujet ?

MARIE-AGNÈS CABOT :

C'est vrai qu'effectivement, vous avez raison, je ne les ai pas contactés sachant qu'ils étaient en dialogue avec la mairie centrale. C'est vrai qu'on attend un petit peu, pour l'instant, leur retour mais il n'est pas exclu complètement que je puisse le faire, vous avez raison.

RÉMI ZINCK :

S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je vais mettre cette délibération aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité

Délibération 2023-3212-CMMA4-003 : Rapporteur : NADÈGE BORRON

Objet : Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté pour un montant de 1 241 000 € - Autorisation de signer les conventions de financement pluriannuelles

Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues. La délibération 3212 a pour objet l'attribution de subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté, pour un montant de 1 241 000 €, ainsi que l'autorisation de signer les conventions de financement pluriannuelles. Les politiques de solidarité de la Ville de Lyon sont renforcées, en 2023, au travers, d'une part, de l'action du Centre Communal d'Action Sociale – le CCAS –, et l'installation du pôle hébergement et de lutte contre le sans-abrisme – le Pôle PLUS –, mais aussi au travers du soutien à la vie associative qui agit en direction des publics les plus fragiles. En priorisant l'accès aux droits fondamentaux pour toutes et tous, la Ville de Lyon et son CCAS font le choix de protéger les personnes les plus vulnérables, en soutenant une vie associative investie. La Ville de Lyon s'engage sur plusieurs aspects à la fois financiers mais aussi opérationnels et institutionnels, en signant des conventions pluriannuelles avec des associations reconnues pour leur expertise singulière et leur intervention spécifique. Je ne les nommerai pas parce que nous en avons beaucoup sur Lyon. La Ville de Lyon s'engage également en développant une politique en cohérence avec ses partenaires privilégiés, en témoignant la dynamique autour de la convention tripartite – État-Métropole-Ville de Lyon – du sans-abrisme dont l'une des avancées collectives majeures portera autour de la résorption des squats-campements par le biais d'un protocole qui puisse prendre en compte à la fois les éléments de danger sur les sites repérés, la complexité individuelle, collective et juridique des sites, l'accompagnement social autant de fois qu'il pourra être activé, et l'évacuation une fois les solutions trouvées. Au titre de l'exercice 2023, un certain nombre d'associations ont déposé des demandes de subventions, soit au titre de leur fonctionnement général, soit ciblées sur des projets spécifiques s'inscrivant dans la politique sociale de la Ville de Lyon. Concernant notre arrondissement, la Ville de Lyon soutient deux associations, sur cette délibération, domiciliées sur le 4^e : l'association AMAHC et Vestibus. Cependant, cette délibération soutient de nombreuses

associations qui ne sont pas domiciliées sur notre arrondissement mais interviennent dans celui-ci auprès des publics fragiles. Par ailleurs, sont également soumises à votre approbation les conventions afférentes à plusieurs des subventions proposées. Ces conventions concernent 12 organismes pour lesquels le montant proposé de l'aide financière est égal ou supérieur à 23 000 €, soit ce montant cumulé avec celui d'un ou plusieurs financements déjà alloués en 2022 et supérieur à 23 000 €. Mesdames et Messieurs, si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose de voter favorablement l'attribution de ces subventions et les conventions qui en découlent. Je rajouterai que nous appelons de tous nos vœux que cette convention tripartite trouve une dynamique et que chaque composante prenne toute sa place et toutes ses compétences. Merci.

RÉMI ZINCK :

Merci. Je n'avais pas de demande d'intervention sur cette délibération. Je la mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité

Délibération 2023-3109-CMMA4-004 : Rapporteur : SAMUEL MECKLENBURG

Objet : Attribution de subventions au titre de la promotion de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations pour un montant de 238 775 € - Exercice 2023

En préalable, j'avais à cœur de saluer la réussite du projet de ferme pédagogique de la Croix-Rousse qui lors de ses portes ouvertes, samedi dernier, a réuni près de 600 personnes. Merci donc aux nombreuses et aux nombreux bénévoles qui à travers ce projet populaire œuvrent à construire une relation attentive et respectueuse envers toutes les formes de vie, et démontrent les rapports d'interdépendance des écosystèmes dans lesquelles nous cohabitons.

Je commence par la délibération numéro 3109 dont l'objet est l'attribution de subventions au titre de la promotion de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations, pour un montant de 238 775 € sur l'exercice 2023. L'égalité est un principe constitutionnel et un droit fondamental qui engage les pouvoirs publics à agir pour réduire les inégalités. Il est aussi la condition du plein exercice de la citoyenneté et de la condition et de la cohésion sociale. La Ville de Lyon est engagée de longue date dans une politique transversale et intégrée d'égalité qui se décline dans l'ensemble de ses politiques publiques, de l'emploi à la culture, du sport à l'éducation, de l'aménagement urbain à la commande publique. Cet engagement se structure autour d'une politique de subventions conséquente visant à soutenir les nombreuses associations et structures locales qui se mobilisent sur le territoire afin de garantir à chaque personne, quelle que soit sa situation, la pleine étendue de ses droits. En ce

qui concerne le quatrième arrondissement, je vous propose donc d'approuver la subvention de 1 000 € allouée à l'association Transparents qui dispense informations, soutien, accompagnement et mise en lien de familles proches de personnes transidentitaires. Je vous remercie.

RÉMI ZINCK :

J'avais une prise de parole de votre part, Madame BONVALLET. Je vous laisse la parole.

LYDIE BONVALLET :

Merci, Monsieur le Maire. C'était une question. Comme la délibération traite aussi des luttes contre les violences faites aux femmes, vous nous aviez annoncé, en octobre dernier, que le dispositif Angela allait s'installer sur le 4^e arrondissement. Je voulais avoir un petit point, où nous en sommes, est-ce que ça a pu se développer ? Je crois que vous cherchiez des commerçants volontaires. Si nous pouvions avoir un petit point. Merci.

RÉMI ZINCK :

Nous allons vous faire une réponse mais c'est peut-être Monsieur ARRONDEAU qui va vous la faire, parce que comme c'est en lien avec les commerçants, c'est lui qui pilote un peu plus le projet sur cette partie Angela.

MATTHIEU ARRONDEAU :

Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, nous avons commencé à déployer ce dispositif, c'est le Cabinet du Maire qui est en charge avec moi de cette mise en œuvre. Effectivement, nous recherchons encore quelques commerçants qui puissent participer à la formation dispensée par le CIDFF. Nous avons quand même reçu un très bon accueil de la part des commerçants, qui sont pleinement concernés et très motivés pour pouvoir participer à cette expérimentation, à ce dispositif, mais c'est aussi un peu le manque de temps parfois, des créneaux horaires qui parfois ne conviennent pas pour pouvoir suivre cette formation. Nous en sommes donc là, je crois que cinq ou six commerçants ont répondu favorablement. J'ai aussi vu quelques commerçants de mon côté qui veulent s'inscrire, et je pense qu'on pourrait arriver à une dizaine de commerçants et restaurateurs qui pourraient intégrer ce dispositif d'ici la fin du mois de mai. J'espère que j'ai été assez clair.

LYDIE BONVALLET :

Juste une précision, quand vous dites intégrer le dispositif, c'est juste pour les formations mais la mise en réel sur le terrain, vous avez une idée ?

MATTHIEU ARRONDEAU :

Il y a quand même une formation assez spécifique que les commerçants doivent poursuivre pour pouvoir être « labellisés » Angela, même si c'est beaucoup de bon sens, mais nous préférons que le CIDFF qui est en charge de ce parcours de formation puisse parler à tous les commerçants sur comment réagir face à des violences qui peuvent être faites aux femmes, notamment sur l'espace public.

LYDIE BONVALLET :

Du coup, ça pourrait être une mise en place qui serait à la rentrée ou avant ?

MATTHIEU ARRONDEAU :

J'espère avant, nous avons notamment le Paddy's qui s'est porté volontaire, donc on a certains grands établissements qui sont quand même porteurs et vecteurs de la réussite du projet.

RÉMI ZINCK :

Si personne n'a d'autre prise de parole, je vais mettre cette délibération aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité

Délibération 2023-3142 CMMA4 007 : Rapporteur : SAMUEL MECKLENBURG

Objet : Attribution de subventions pour la programmation de la deuxième édition du festival « Entre Rhône et Saône », du 30 juin au 2 juillet 2023 - Approbation de conventions

Cette délibération a pour objet l'attribution de subventions pour la programmation de la deuxième édition du festival « Entre Rhône et Saône », du 30 juin au 2 juillet, et l'approbation des conventions associées. Forte d'une identité unique qui l'a vue naître et se développer à la confluence des deux fleuves la traversant, la Ville de Lyon a décidé de créer un grand événement annuel autour du Rhône et de la Saône dont la première édition s'est tenue en 2022. Le festival « Entre Rhône et Saône », populaire, familial et écologique, se tiendra cette année encore le premier week-end de juillet, du 30 juin au 2 juillet 2023. L'objectif de cet événement est de renouer avec le passé fluvial de Lyon, de reconnecter les Lyonnaises et les Lyonnais à leurs cours d'eau, physiquement et symboliquement, avec la volonté d'éveiller les consciences sur les dangers planant sur cette ressource précieuse et vitale. Ce festival s'adresse à l'ensemble de la population et se structure autour de trois grands thèmes : célébrer, protéger et découvrir. Pour cette deuxième édition, les Lyonnaises et les Lyonnais

seront invités à participer activement aux diverses festivités proposées, qu'il s'agisse de la grande parade, de joutes nautiques ou courses de kayak et d'aviron, d'actions de sensibilisation et de dépollution, de bals, de conférences ou encore de marches exploratoires à la découverte de l'incroyable biodiversité vivant au bord du fleuve. Pour la programmation de cette deuxième édition, 85 projets présentés dans le tableau joint au rapport ont ainsi été retenus pour leur pertinence et leur adéquation avec les orientations et les objectifs du festival. La sélection a été effectuée suite à un appel à projets, parmi 230 candidatures d'associations de proximité principalement installées dans le Rhône. La programmation complète vous est soumise dans le tableau ci-dessous. Le montant global des subventions allouées aux porteurs de projet s'élève donc 204 421,94 € que je vous propose ici d'approuver. Je vous remercie.

RÉMI ZINCK :

Monsieur RIGAUD.

LOÏC RIGAUD :

C'était pour vous remercier de votre intervention et de l'importance que représente le fleuve dans notre ville. À l'heure où Paris annonce bientôt pouvoir se baigner dans le fleuve, je crois que c'est Jacques CHIRAC qui l'avait annoncé en 93, quelques années après ça devient possible. Ils disent aussi que cela le sera et cela ne le sera parfois pas, en fonction des polluants. C'est juste une intervention par rapport à cette qualité de l'eau dans le Rhône qui est quand même inquiétante. Vous avez tous dû voir les différentes alertes qui ont été faites par les autorités sanitaires sur les polluants éternels qui sont jetés, notamment par l'usine Arkema dans le Rhône. Pour ma part, je viens des monts du Lyonnais et j'ai découvert que j'ai été nourri aux polluants éternels et aux PFAS toute mon enfance et jusqu'à aujourd'hui. Saluer l'action de la Métropole de Lyon qui a annoncé des analyses de sang sur les habitants pour voir l'impact que cela pouvait avoir sur la santé des gens, des milliers de personnes qui vivent sur ces territoires, y compris dans la ville de Lyon, parce qu'en fait, les polluants sont aussi dans l'air et impactent après l'eau potable. Je crois qu'il y a le 7^e arrondissement qui est concerné notamment et le 8^e, je crois. Je vous remercie.

RÉMI ZINCK :

Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets cette délibération aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité

Délibération 2023-3189-CMMA4-008 : Rapporteur : SAMUEL MECKLENBURG

Objet : Approbation des tarifs de la saison 2023 2024 des Célestins, Théâtre de Lyon

Cette délibération vous propose d'approuver les tarifs de la saison 2023-2024 des Célestins, Théâtre de Lyon. Il est désormais d'usage de soumettre en arrondissement les politiques tarifaires des établissements municipaux. Vous avez pu prendre connaissance de leur détail. Je vous demande simplement de bien vouloir les approuver. Il n'y a pas de changement significatif.

RÉMI ZINCK :

Merci. Pas de prise de parole.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité

Délibération 2023-3141-CMMA4-009 : Rapporteur : SAMUEL MECKLENBURG

Objet : Attribution de subventions pour la programmation « Tout l'monde dehors ! » 2023 - Approbation de conventions

Cette délibération va concerner l'attribution de subventions pour la programmation « Tout l'monde dehors ! » 2023 et l'approbation des conventions associées. On ne présente plus le festival « Tout l'monde dehors ! » qui propose, chaque été, dans les neuf arrondissements de Lyon, des rendez-vous artistiques gratuits dans l'espace public. Les représentations s'étendront, cette année, du 4 juillet à la fin du mois d'août ; on aura du bal, du tango, des festivals de musique méditerranéenne, du théâtre-forum itinérant, un atelier slam, du rap, du cirque, le fameux festival écoféministe zéro carbone Ta Belle Allure. Cette année, ce ne seront pas moins de 19 événements artistiques gratuits qui vous seront offerts à la Croix-Rousse. Je suis très heureux de soumettre à votre approbation notre sélection en ce qui concerne le 4^e arrondissement, pour un montant 20 000 €. Je vous remercie.

RÉMI ZINCK :

Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets cette délibération aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité

Délibération 2023-3231-CMMA4-010 : Rapporteur : SAMUEL MECKLENBURG

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement à 17 structures culturelles dans le domaine des arts visuels, de la danse, du cirque, du théâtre et des musiques, sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturel - FIC, Fonds d'Intervention des Musiques Actuelles - FIMA et CASINO pour un montant global de 368 000 € -
Approbation de conventions

Cette délibération concerne l'attribution de subventions de fonctionnement à 17 structures culturelles dans le domaine des arts visuels, de la danse, du cirque, du théâtre et des musiques, sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturel, Fonds d'Intervention des Musiques Actuelles et CASINO, pour un montant global de 368 000 €, ainsi que l'approbation des conventions associées. L'ambition de la Ville de Lyon en matière de politique publique culturelle demeure intacte. Notre engagement, dès 2021, a été de soutenir les artistes, auteurs et autrices et professions associées dans leur travail et leur donner les moyens de la création. À cet égard, les subventions annuelles de fonctionnement sollicitées par le secteur indépendant de la culture que sont les lieux, les équipes de création et de diffusion associatives, sont un levier important. En ce qui concerne le 4^e arrondissement, je vous propose d'approuver les subventions accordées à Pôle Technique, pour un montant de 5 000 €, ainsi qu'à l'Aquarium Ciné-Café, pour un montant de 10 000 €. Je vous remercie.

RÉMI ZINCK :

S'il n'y a pas de prise de parole, je mets cette délibération aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité

Délibération 2023-2960-CMMA4-011 : Rapporteur : SAMUEL MECKLENBURG

Objet : Programmation financière 2023 au titre du volet culture de la politique de la ville et des projets artistiques et culturels à destination de publics spécifiques -
Attribution de subventions à différentes associations pour un montant de 361 600 €

La 2960 va concerner la programmation financière 2023 au titre du volet culture de la politique de la ville et des projets artistiques et culturels à destination des publics spécifiques, ainsi que l'attribution de subventions à différentes associations pour un montant de 361 600 €. Vous le savez, notre arrondissement ne bénéficie pas d'un classement quartier prioritaire de la politique de la ville ou encore de quartier de veille active. Il n'est donc pas le principal concerné par les financements culture de la politique de la ville. Néanmoins, le projet « Si j'étais ton miroir » porté par le collectif d'artistes Si j'étais, installé à l'hôpital de la Croix-Rousse au sein de l'équipe mobile de soins palliatifs, va poursuivre son travail d'expression artistique participatif. Je vous

demande, à ce titre, d'approuver le versement d'une subvention de 8 000 €. Je vous remercie.

RÉMI ZINCK :

Pas de prise de parole donc je mets cette délibération aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité

Délibération 2023-3238-CMMA4-013 : Rapporteur : ALEXANDRE CHEVALIER

Objet : Approbation du Règlement Intérieur des Accueils de Mineurs « Offre de loisirs municipale »

Nous sommes sur une délibération concernant l'approbation du Règlement Intérieur des Accueils de Mineurs, notamment concernant l'Offre de loisirs municipale. Vous ne le savez peut-être pas, les dispositifs Divertisport et les ateliers d'été ont fusionné à partir de 2023, donc à partir de cet été, ce qui nous permettra de proposer 5 700 semaines d'accueil à destination d'enfants âgés de 3 à 16 ans, qui seront répartis sur 11 sites implantés sur le territoire de la ville de Lyon, et un site particulier dédié à l'accueil des adolescents qui sera situé à Miribel. Pour tenir compte, justement, de la spécificité de tous les âges accueillis, et pour définir un cadre adapté et clair pour la bonne compréhension des usages, il a été proposé de modifier le règlement intérieur comme suit : l'intégration de l'accueil des enfants de moins de six ans dans toutes les modalités du règlement ; les modalités d'ouverture, notamment la suppression de la liste des centres affichée dans le précédent règlement intérieur ; les lieux d'accueil sont sélectionnés en fonction des besoins recensés sur les territoires et des équipements disponibles ; une communication des sites auprès des familles sera effectuée environ quatre semaines avant l'ouverture des inscriptions ; la direction des centres ; l'ajout des directeurs d'accueil de loisirs aux agents permanents mobilisables ; la composition de l'effectif encadrant ; ajout du cadre réglementaire pour les enfants de moins de 6 ans ; sur les modalités d'accueil, la mise à jour du contenu du dossier administratif est requise ; enfin, l'arrivée et les départs du centre, les enfants de moins de 6 ans ne seront pas autorisés à quitter seul le centre. Voilà les modifications qui seront apportées au règlement intérieur et je vous invite à l'adopter.

RÉMI ZINCK :

S'il n'y a pas de prise de parole, je mets cette délibération aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité

Délibération 2023-2959-CMMA4-020 : Rapporteur : ALEXANDRE CHEVALIER

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes Lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre du dispositif national Ville-Vie-Vacances - Programmation complémentaire 2023 pour un montant total de 16 932 €

La délibération suivante concerne l'attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractères socio-éducatif ou de prévention spécialisées organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes Lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières, attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre du dispositif national Ville-Vie-Vacances. Nous sommes dans le cadre de la programmation complémentaire 2023, pour un montant total de 16 932 €. Pour rappel, on a deux types de chantier qui sont envisageables selon l'âge des jeunes ou leurs besoins spécifiques. Des chantiers loisirs à destination des adolescents âgés de 14 à 18 ans, qui se déroulent durant les congés scolaires ou le temps libre et permettent aux jeunes de financer principalement des projets de départ en vacances. Ces chantiers sont portés, généralement, par les structures de quartier type MJC ou centres sociaux. Et enfin, des chantiers éducatifs pour les jeunes âgés de 16 à 25 ans suivis par les éducateurs de prévention et dont la compétence relève essentiellement des associations de prévention spécialisées. Un partenariat privilégié avec la Mission locale de Lyon permet de positionner des jeunes en grande difficulté sur ces chantiers. Vous savez que sur le territoire du 4^e, même si nous ne sommes pas en politique de la ville, nous avons quand même la chance d'avoir régulièrement des chantiers qui sont proposés aux jeunes, à la fois dans le cadre des dispositifs proposés par les centres sociaux, notamment sur les départs en vacances, mais aussi par les éducateurs de rue dans le cadre d'accompagnement éducatif. Sur cette session de chantier, on a eu effectivement des jeunes qui ont pu participer – donc on va voter après coup – à l'action VASl'e et qui étaient mobilisés sur la préparation du village. On était donc sur un montant à 532 €. Je ne sais pas, est-ce que Monsieur ARRONDEAU ou Madame BORRON souhaiteraient peut-être témoigner ?

MATTHIEU ARRONDEAU :

Moi, je veux bien témoigner. Effectivement, j'ai eu l'occasion de travailler avec eux toute la journée, le vendredi, pour mettre en place notre village. Juste aussi rajouter qu'ils ont travaillé aussi sur le boîtage et l'affichage, une semaine avant, pour un montant d'environ 250 €, si je ne me trompe pas.

ALEXANDRE CHEVALIER :

Merci pour votre témoignage. Donc on va essayer de multiplier ces chantiers et l'idée, c'est de répondre au mieux, en tout cas, aux besoins des jeunes et à leurs attentes, les accompagner, que ce soit au niveau éducatif ou sinon sur leurs loisirs. J'encourage donc les structures du 4^e à aller dans ce sens sachant que le travail c'est la santé, n'est-ce pas ? Je plaisante.

RÉMI ZINCK :

Si plus personne n'a de citation ou de commentaire ou de question, je mets cette délibération aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité

Délibération 2023-3138-CMMA4-014 : Rapporteur : ÉLODIE TRIAS

Objet : Approbation du troisième Plan Lumière de la Ville de Lyon

La délibération 3138 concerne l'approbation du troisième Plan Lumière de la Ville de Lyon. Depuis 1989, dans la dynamique de son premier Plan Lumière, la lumière a été considérée à Lyon comme un outil de transformation de la ville. Au fil des années et avec le deuxième Plan Lumière, cette approche s'est enrichie, prenant ainsi en compte la question des temporalités, des ambiances propres à chaque quartier ainsi que les enjeux de durabilité. Un travail de réflexion a été engagé par la Ville de Lyon, dès 2020, afin d'intégrer les enjeux contemporains de l'éclairage urbain porté par de nouvelles attentes sociétales et environnementales. La Ville de Lyon a été accompagnée dans cette démarche par l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. Il est apparu essentiel au travers de ce premier diagnostic de situer la réflexion de ce troisième Plan Lumière à l'interface des politiques publiques urbaines – aménagements, démocratie locale, préservation de la biodiversité, sécurité, nouvelle mobilité, animation commerciale et culture –, et également de prendre en considération la réalité des usages de la ville la nuit. Un travail de concertation en direction des citoyens a été mené, avec notamment la volonté de poser un diagnostic sur la situation actuelle et de répondre aux enjeux. Une série de marches nocturnes sur cinq parcours représentatifs de la diversité de la ville ont permis de mettre en exergue l'importance d'une qualité de la lumière. Les habitants ont par ailleurs souligné leur sensibilité sur l'impact de la lumière privée dans l'espace public, invitant à développer la réflexion sur un meilleur dialogue entre lumière publique et privée. Le recueil du dire d'experts a par ailleurs contribué à enrichir cette démarche tout comme celui du milieu associatif impliquant des acteurs dans le champ patrimonial, environnemental, de l'action sociale ainsi que de la mobilité. Une action spécifique a également été menée en direction des acteurs privés de la lumière. Enfin, les acteurs des différentes politiques publiques d'aménagement ont également été consultés afin de garantir la bonne adéquation entre la réalité observée sur le terrain et les propositions du Plan Lumière. Ce processus a permis de faire émerger les

valeurs fondatrices de ce troisième plan, et donc permet d'affirmer l'importance à la fois de la qualité, de la sobriété et de la citoyenneté de la lumière. Je vais dire d'abord quelques mots sur la qualité. La lumière est un élément essentiel dans la construction du paysage nocturne. Cette lumière fait aujourd'hui partie du patrimoine lyonnais, et ce Plan Lumière affirme l'importance d'une lumière qualitative pour le confort et le sentiment de sécurité des usagers, élément essentiel dans la construction d'une vie nocturne apaisée. Il souligne également l'enjeu de préserver ce paysage nocturne en luttant contre la surenchère lumineuse génératrice de nombreuses nuisances. Le Plan Lumière soutient également le droit à une lumière de qualité pour tous et sur l'ensemble du territoire. Cette équité territoriale doit permettre de répondre à la nécessité d'une ville qui prend soin du lien social pour tous ses citoyens par de meilleures continuités nocturnes. C'était là une demande exprimée par les habitants. Et puis enfin, le rôle essentiel de la création et de l'innovation est réaffirmé comme un savoir-faire lyonnais central et exceptionnel dans l'écriture lumière. Le deuxième point est la sobriété, qui répond aux réalités de la nuit. Dans le Plan Lumière, c'est toute la question de la sobriété qui est affirmée et portée comme un nouvel emblème lyonnais et comme une donnée d'entrer dans la production du service de la lumière. Elle doit intégrer et poursuivre des objectifs ambitieux en matière de consommation d'énergie. Par ailleurs, compte tenu de la connaissance aujourd'hui acquise de l'impact de la lumière sur le vivant, le Plan Lumière pose la question du juste besoin et propose une écriture lumière qui réponde à cet enjeu, en intégrant l'obscurité comme une composante à part entière. Ainsi, les questions de santé, de biodiversité et de confort doivent être pleinement intégrées à la conception des projets lumière, en portant une attention particulière aux territoires sensibles. D'une manière plus générale, la dimension nocturne doit être intégrée à la conception des projets urbains et guider également les acteurs privés dès lors qu'ils impactent, par leurs projets, l'environnement urbain. Le coût environnemental de la vie des installations doit être pris en compte dès leur conception ainsi que dans leur gestion. Le troisième point est la citoyenneté, donc citoyenneté et lumière. Le Plan Lumière place le citoyen et plus largement l'ensemble des acteurs privés, eux aussi producteurs de lumière, au cœur de ce projet. Afin de coordonner les nombreux acteurs, la gouvernance de la lumière devra être renforcée et coordonnée à la fois par la mise en place de démarches apprenantes et participatives, donc les approches au plus près du terrain seront favorisées afin de mieux prendre en compte le vécu et les attentes dans la construction du paysage nocturne et des ambiances de la ville, la nuit. Et puis dernier point, un plan d'actions est proposé dans ce Plan Lumière. Le Plan Lumière a pour objectif de servir de document de référence pour tous les acteurs concernés par la construction du paysage nocturne. Donc, pour la première fois, il sera assorti d'un plan d'actions avec des pistes pour le mandat en cours et le suivant. Ce plan d'actions sera amené à évoluer sur la base d'une politique d'évaluation, et un rendez-vous annuel sera proposé à l'ensemble des acteurs concernés pour faire un point d'avancement et permettre un temps de débat. Je vous remercie. J'en ai terminé pour cette présentation du troisième Plan Lumière.

RÉMI ZINCK :

Merci. Je crois qu'un éclairage complet a été fait sur cette délibération. S'il n'y a pas d'autre prise de parole je vais la mettre aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité

Délibération 2023-2893-CMMA4-015 : Rapporteur : ÉLODIE TRIAS

Objet : Dérogation relative à la saisie des plaques d'immatriculation dans le cadre du stationnement payant sur voirie

La délibération concerne la dérogation relative à la saisie des plaques d'immatriculation dans le cadre du stationnement payant sur voirie. Depuis 2018, à Lyon, la saisie de la plaque d'immatriculation du véhicule à stationner est obligatoire pour acheter des tickets, des vignettes ou des abonnements de stationnement. Ce traitement relève de la mise en œuvre de la compétence de la Ville de Lyon concernant la gestion de la politique de stationnement. Afin de sécuriser juridiquement le fonctionnement déjà en vigueur, la délibération a pour objet d'écarter le droit d'opposition des usagers du stationnement sur voirie au renseignement, par leurs soins, ou à la collecte du numéro d'immatriculation de leur véhicule. Cela suit les recommandations du ministère des Transports et l'avis du Conseil d'État, et cela en application de l'article 23 du RGPD. Afin de respecter le droit des personnes concernées d'être informées, une information est donc consultable sur le site internet de la Ville de Lyon, ainsi qu'au moment du paiement sur les horodateurs ou sur les applications de paiement par téléphone. Je vous remercie et vous prie de bien vouloir voter favorablement cette délibération.

RÉMI ZINCK :

Merci. Madame PELLET, je vous en prie.

ANNE PELLET :

C'est juste parce que tout le monde ne le sait peut-être pas – ici je pense que oui –, depuis le 17 avril, on a maintenant les voitures qui font les contrôles. Je ne les ai pas vues à la Croix-Rousse mais je ne suis pas tombée dessus, je les ai vues passer. Est-ce que ça donne déjà des résultats ou c'est beaucoup trop tôt ?

ÉLODIE TRIAS :

Nous pourrions vous faire une réponse. Nous n'avons pas exactement le circuit pour le moment, effectivement, depuis le 17 avril, du fonctionnement. Nous pourrions faire un bilan prochainement et vous le transmettre éventuellement.

RÉMI ZINCK :

Simplement, une petite précision. Il y a une petite particularité pour les véhicules équipés de macarons PMR puisqu'il y a, pour l'instant, à la demande du Maire de Lyon, un traitement encore expérimental manuel pour qu'il y ait des agents à pied qui continuent à vérifier que les véhicules PMR ne soient pas verbalisés – puisque les détenteurs de ces véhicules ont dû se déclarer et tout le monde ne l'a pas forcément fait, donc ils ne sont pas rentrés dans le fichier –, de manière à ce qu'ils ne soient pas verbalisés par erreur, par leur oubli. Jusqu'à mi-juin, presque jusqu'aux vacances, il y a encore une partie expérimentale. Pour information, un véhicule couvre la ville en deux jours, donc ça va très vite. Si elle passe, elle passe très vite, la voiture.

ÉLODIE TRIAS :

Si je peux juste rajouter concernant les véhicules PMR, il y a aussi une réflexion par rapport au fait qu'une personne porteuse de handicap peut avoir plusieurs personnes avec des véhicules qui peuvent s'occuper d'elle, donc il y a plusieurs plaques d'immatriculation. C'est assez complexe, donc c'est pour cela que ça prend un certain temps. Et puis, on ne vous donnera pas le circuit.

RÉMI ZINCK :

Je pense que le circuit est confidentiel et puis, il n'est pas donné aux élus comme ça.

ANNE PELLET :

Évidemment, ce serait trop facile, mais c'est vrai qu'on aimerait bien. J'ai appris, lors de la commission, une question que les gens se posent. Quand on est encore dans sa voiture et qu'on n'a pas encore eu le temps d'enclencher soit le paiement par l'application, soit par l'horodateur et qu'évidemment, du coup, vous êtes contrôlé, il faut rassurer les gens en leur disant que dans les 10 minutes, il y a un nouveau contrôle informatique qui se fait pour vérifier que la voiture qui a été pré-contrôlée a bien payé dans ce temps-là, ce qui laisse une petite marge de manœuvre, mais en revanche la marge de manœuvre est courte, c'est normal.

RÉMI ZINCK :

En effet, 10 minutes, sachant qu'il y a un horodateur très proche à une distance obligatoire et puis, il y a les applications sur téléphone aussi. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, questions ou remarques sur ce dispositif, je vais le mettre aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité

Délibération 2023-3105-CMMA4-019 : Rapporteur : ÉLODIE TRIAS

Objet : Développement des actions en faveur de la Gestion citoyenne de la nature en ville : jardins de rue, chantiers participatifs, cogestion - Mise en place d'une convention de bénévolat

La délibération concerne le développement des actions en faveur de la gestion citoyenne de la nature en ville. Le nombre de jardins de rue est en augmentation depuis quelques années, et se développent également des plantations participatives organisées avec les enfants des écoles et aussi avec des collectifs d'habitants. Cet hiver, par exemple, des habitants et des élèves de l'école Commandant Arnaud ont pu participer aux plantations du verger urbain situé dans l'impasse Gord. Il apparaît donc essentiel de proposer d'autres formes participatives et que ces modes de gestion citoyenne puissent faire l'objet d'un cadre et aussi d'une communication, et d'une animation adaptée. La gestion citoyenne peut prendre plusieurs formes : l'organisation de chantiers participatifs sur des actions spécifiques avec des équipes de jardiniers, la cogestion qui pourra concerner notamment la gestion des vergers urbains, les jardiniers s'occupent de la conduite technique comme, par exemple, la taille des fruitiers, et cela peut être complété par des actions menées par des collectifs d'habitants selon des modalités à définir au cas par cas, l'entretien courant, des animations ainsi que l'organisation de la récolte. Et puis, avec les chantiers participatifs, la cogestion, la gestion complète de sites de végétalisation par des collectifs d'habitants ou des associations dans un cadre fixé par la collectivité. C'est le cas pour les jardins de rue et également, pour les jardins familiaux et les jardins partagés. Cela peut prendre également d'autres formes, chantiers de gestion de plantes invasives, ateliers de gestion de la biodiversité, l'entretien d'une mare ou d'une haie sèche. Afin de formaliser le partenariat avec les collectifs d'habitants, des moyens d'action sont proposés : la mise en place de conventions de bénévolat, l'extension de l'appel à projets jardins de rue à des actions de cogestion et de gestion, et puis la création d'un nouvel appel à projets à destination de collectifs ou d'associations pour des actions d'accompagnement du réseau de jardinage citoyen ou d'organisation de chantiers participatifs. Je vous propose donc d'adopter d'une part les principes d'action de la gestion citoyenne en faveur de la biodiversité et de la nature en ville, autour des trois axes cités précédemment (chantiers participatifs, cogestion et gestion citoyenne), et d'autre part d'approuver la convention-cadre de bénévolat. Je vous remercie. Je crois que Monsieur RIGAUD souhaitait intervenir.

RÉMI ZINCK :

Alors allez-y, Monsieur RIGAUD.

LOÏC RIGAUD :

Merci, Madame TRIAS, pour votre présentation. C'est une petite intervention brève pour saluer cette délibération. Quand nous sommes entrés en fonction, il y a deux ans et demi maintenant, rapidement les habitants nous ont interpellés sur la volonté de mettre en place des jardins citoyens, et c'est vrai que nous nous sommes vite retrouvés confrontés à la problématique qu'il fallait, à chaque fois, qu'ils créent une association

pour pouvoir contractualiser avec la Ville le fait qu'ils géraient tel ou tel espace. Je ne sais pas vous, mais moi, monter une association pour aller poser mon compost en bas de chez moi ou aller mettre un coup de truelle, une fois de temps en temps, avec les enfants, ça m'a souvent agacé, et j'ai beaucoup admiré les gens qui passaient des assemblées générales, géraient des comptes et des comptes-rendus de réunions et des comptes bancaires pour simplement assurer la gestion d'un compost en ville, comme ça existait jusqu'à il y a quelques années. Je ne sais pas si ces composts continueront à vivre aux côtés du nouveau service proposé par la Métropole sur notre arrondissement, mais en tout cas, ça pose des questions d'engagement citoyen et est-ce que le temps citoyen on doit le passer dans des démarches administratives comme celles-ci ou, au contraire, dans l'action concrète pour notre ville ? Plutôt saluer cette forme de contractualisation, si on peut l'appeler ainsi, entre un habitant que l'on qualifie de bénévole, ici, pour faire une action bénévole en lien avec la Ville de Lyon, collectivité publique, qui du coup, va nous permettre de simplifier la vie quotidienne des habitants. Au-delà de ça, c'est en fait reconnaître, réglementairement parlant, la possibilité d'un habitant de s'impliquer dans son quartier, dans sa ville, pour l'améliorer, pour la faire vivre. C'est aussi un moyen de les inciter à le faire, pour faire vivre ce quartier. Cela nous permet finalement de simplifier – je l'ai dit tout à l'heure – l'implication citoyenne, mais aussi d'associer les habitants à cette cogestion, c'est un grand mot parce qu'on n'est pas en train de cogérer un espace public, on n'est pas en train, ici, de proposer la cogestion d'un établissement municipal avec ses usagers, mais par contre, il y a quand même une proposition qui vise à ce que les habitants puissent donner leur mot sur les espaces à végétaliser, sur les choix des végétalisations, sur le nombre de mètres carrés et puis aussi sur le faire. On est quand même au-delà de la simple consultation qu'on pouvait avoir, avant, dans les mécanismes de participation, puisque ce sont les gens qui peuvent proposer, les gens qui peuvent décider de la végétalisation qui sera mise en place, et ce sont des gens qui peuvent le faire, s'ils le souhaitent, en direct. Donc une forme de commun, finalement, autour de l'implication dans un quartier. Je vous remercie.

RÉMI ZINCK :

S'il n'y a pas d'autre prise de parole, je vais mettre cette délibération aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité

Délibération 2023-2957-CMMA4-021 : Rapporteur : ÉLODIE TRIAS

Objet : Programmation financière 2023 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés et des initiatives d'agriculture urbaine - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 83 550 €

Cette délibération concerne la programmation financière 2023 pour le soutien aux jardins partagés et également le soutien aux initiatives en faveur de l'agriculture urbaine. Cette programmation financière propose des actions en adéquation avec les objectifs de solidarité et d'écologie qui sont inscrits dans la charte des jardins partagés lyonnais. Elle propose l'attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations, pour un montant total de 83 550 €, sur l'ensemble de la Ville de Lyon. Pour le 4^e arrondissement, trois structures sont concernées. Tout d'abord, la Ferme pédagogique de la Croix-Rousse pour le développement des activités de culture, les mises en place d'ateliers et de formation, pour un montant de 1 400 €. Samuel MECKLENBURG a souligné le succès des portes ouvertes du week-end dernier, dans le cadre des 48 heures de l'agriculture urbaine. Cela a effectivement attiré beaucoup de monde et cela a permis de faire découvrir toute la richesse des activités de la ferme. Également, une autre structure qui est concernée : Réseau Santé, l'association qui s'occupe de la gestion, notamment des jardins partagés du parc Chazière. La demande de subvention concerne des petits aménagements et des achats d'équipements et de matériel, pour un montant de 1 700 €. La troisième association est le jardin Montée Bonachoux qui est situé dans la montée Bonafous. Cette demande de subvention concerne l'achat de petits équipements à hauteur de 450 €. J'en ai terminé pour cette présentation.

RÉMI ZINCK :

Merci. S'il n'y a pas de prise de parole, je mets cette délibération aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité

Délibération 2023-3191-CMMA4-022 : Rapporteur : ÉLODIE TRIAS

Objet : Approbation de la convention entre la Ville de Lyon et la Ligue de Protection des Oiseaux pour le suivi de la biodiversité et l'accompagnement à la végétalisation dans les cimetières lyonnais

Dernière délibération concernant la nature en ville et la biodiversité. Celle-ci concerne l'approbation de la convention entre la Ville de Lyon et la Ligue de Protection des Oiseaux pour le suivi de la biodiversité et l'accompagnement à la végétalisation dans les cimetières lyonnais. La Ville de Lyon s'est engagée, depuis 2014, dans une démarche de gestion écologique de ses cimetières qui représentent 42 hectares d'espace réservé, en interdisant notamment le recours aux produits phytosanitaires. Ces espaces sont désormais de véritables refuges de biodiversité tant pour la faune que pour la flore. Depuis 2017, la LPO accompagne la Ville de Lyon dans les projets de renaturation des cimetières et propose également un accompagnement technique pour le volet biodiversité, dans l'ensemble des aménagements. Nous souhaitons que le cimetière de la Croix-Rousse puisse également s'inscrire dans cette démarche. Cette délibération propose de renouveler la convention entre la Ville de Lyon et la LPO

pour les cimetières de Loyasse et de Guillotière, et d'inscrire également les cimetières de la Croix-Rousse et de Saint-Rambert au réseau de refuges LPO, pour une durée de trois ans. Je vous remercie.

RÉMI ZINCK :

Merci, Madame TRIAS. S'il n'y a pas de demande de parole, je mets cette délibération aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité

Délibération 2023-3198-CMMA4-016 : Rapporteur : MATTHIEU ARRONDEAU

Objet : Illuminations 2022 - attribution de subventions complémentaires pour un montant de 10 737 €

Dans cette délibération, il s'agit de valider les subventions aux associations de commerçants de la ville de Lyon, pour les projets d'illumination qui ont eu lieu sur la fin de l'année 2022 qui, je rappelle, sont financés à 50 % par la Ville. Ce sont des soldes de subventions et, pour Lyon Côté Croix-Rousse, cette subvention s'élève à 2 307 €, pour un montant total de 10 737 € sur toute la ville. Je profite juste de cette délibération pour annoncer déjà que nous souhaitons renouveler notre opération « Ensemble en décembre », pour 2023. C'est une opération partenariale, collective avec les conseils de quartier, les associations de commerçants et les différents partenaires, qui vise à se réapproprier les fêtes de fin d'année et promouvoir la coopération entre tous dans le cadre d'actions de proximité. Je souhaite aussi annoncer la Braderie des commerçants Croix-Rousse en Fête qui aura lieu le samedi 17 juin sur notre quartier, donc au cœur de notre Croix-Rousse. Merci à eux pour l'organisation de cet événement. Je souhaite aussi apporter mon soutien à tous les acteurs de proximité qui sont touchés par les violences et les dégradations qui ont eu lieu en marge de ces manifestations contre la réforme des retraites. Je les condamne fermement, elles sont néanmoins le reflet de la violence institutionnelle et démocratique qui est la dégradation du climat social que nous subissons. Je souhaite moi aussi, j'en fais le vœu, de pouvoir retrouver du dialogue et que nous puissions retrouver cette sérénité que nous avons tant perdue aujourd'hui. Merci et je vous remercie de voter favorablement ce rapport.

RÉMI ZINCK :

Merci. S'il n'y a pas de prise de parole, je mets cette délibération aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité

Délibération 2023-2955-CMMA4-018 : Rapporteur : MATTHIEU ARRONDEAU

Objet : Programmation financière 2023 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 513 560 €

Comme tous les ans, la Ville de Lyon attribue des subventions de fonctionnement à différentes structures, dans le cadre de sa politique emploi et insertion professionnelle qui est fondée sur la synergie entre la MMIE – la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi –, la Mission locale, l'association ALLIES et l'École de la 2^e Chance. Cette année, le montant total des subventions s'élève à 513 000 €. Cette programmation, à travers son soutien aux acteurs associatifs de proximité, contribue à la mise en œuvre d'actions en cohérence et en complémentarité avec les services proposés par la MMIE, ALLIES et la Mission locale de Lyon. Les cinq axes propriétaires d'actions sont maintenus pour cette programmation 2023. D'abord, l'aller vers, le diagnostic, avec pour objectif d'identifier, informer et mobiliser les publics éloignés de l'emploi avec, par exemple, des actions conduites hors les murs et sur l'espace public, et donc le VASI'e s'inscrit pleinement dans cet axe. La mise en situation professionnelle qui concourt à la professionnalisation des publics, par l'acquisition des savoir-faire et des compétences professionnelles pour accroître leur employabilité. Lever les freins à l'employabilité par des actions visant à traiter les problématiques adjacentes à la recherche d'emploi, non traitées par les dispositifs de droit commun. Le quatrième axe est l'égalité professionnelle et les luttes contre les discriminations pour des actions qui visent la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, l'élargissement des choix professionnels et l'accompagnement vers de nouvelles opportunités de métier. Je vous remercie de voter favorablement ce rapport.

RÉMI ZINCK :

Merci, Monsieur ARRONDEAU. Une prise de parole, allez-y, Madame PELLET.

ANNE PELLET :

Je vais rebondir quand même sur le premier point. Évidemment que nous soutenons les commerçants, et vous avez parlé de la situation actuelle et ce qu'ils subissent, qui est vraiment insupportable pour les gens. Et donc, plein soutien à eux parce que c'est récurrent et fatigant, et c'est toujours les mêmes qui trinquent donc ce n'est pas normal. Et puis, je voulais quand même faire une réponse parce que j'ai entendu beaucoup d'allusions et chacun est libre de croire ce qu'il veut croire. Toute la France n'est pas dans la rue, d'autres personnes ont d'autres avis et on doit pouvoir les respecter. Quand vous parlez de problèmes institutionnels, c'est votre avis, ce n'est pas forcément celui des autres, et la désobéissance civile que j'ai souvent entendue, pour moi, n'est pas tolérable non plus. Quand on me fait une allusion, alors je ne suis pas adhérente d'un parti précisément, mais quand on reproche à des gens d'adhérer à

certaines partis, je ne me permettrais pas de le faire pour d'autres, et ça c'est pour Alexandre CHEVALIER. En la matière, je pense qu'il faut prendre plutôt de la retenue et se dire que dans d'autres pays, là on pourrait se poser des questions, mais franchement, on a la chance d'habiter en France, on n'est pas en Russie ici.

RÉMI ZINCK :

Alors, je ne sais pas si certaines personnes veulent répondre. Madame, j'espère que nous ne sommes pas en Russie parce que ce serait grave, mais il ne faut peut-être pas attendre d'être en Russie pour réagir par contre, c'est peut-être ça aussi la question. Si quelqu'un d'autre veut répondre. Madame GUITARD.

ALINE GUITARD :

Je n'avais pas prévu d'intervenir sur ce sujet. Je suis quand même très choquée parce que je manifeste en tant que citoyenne depuis des mois, je n'ai jamais cramé ni une voiture, ni la MGEN, donc je suis très en colère contre les casseurs qui vont à l'encontre du mouvement, qui sont les idiots utiles du Gouvernement, les mêmes qui détruisent des mairies ou qui ont attaqué les militants communistes à la manifestation ce week-end, un mélange de gens qui se donnent le frisson et de petits groupuscules d'extrême droite. En revanche, je partage le point de vue de mes collègues concernant la violence institutionnelle que l'on subit quand pendant quatre mois des citoyens sont dans la rue, perdent des journées de salaire parce qu'ils sont en droit de dire qu'ils ne veulent pas qu'on leur vole deux ans de leur vie. Je regrette infiniment que les élus de la droite traditionnelle et de LREM n'aient pas eu un mot, ces dernières semaines et ces derniers mois, pour s'adresser et adresser leur soutien aux citoyens qui ne souhaitent pas qu'on leur vole leur vie. Je vais quand même revenir, parce que je n'en peux plus d'entendre ou de lire sur les réseaux sociaux que la désobéissance civile, ce n'est pas bien. Je rappelle que la désobéissance civile, qui a été entre autres théorisée par le mahatma GANDHI et Martin LUTHER KING, n'est pas un appel à la violence, c'est un appel à s'opposer à l'institution quand elle est violente par des moyens de boycott, de refus de travailler, de refus de payer ses taxes, donc de la désobéissance, mais ce n'est pas un appel à la violence. Lorsque le Maire de Lyon, qui n'est pas de mon parti politique mais dont je partage un certain nombre de points de vue, appelle à la désobéissance civil, je ne crois pas qu'il appelle à brûler des mairies ou à casser des mutuelles ou à s'attaquer aux commerçants, je pense bien qu'il appelle le Gouvernement à écouter les citoyens et les citoyens à user de leurs droits démocratiques, notamment la grève, la manifestation. J'aimerais bien qu'on arrête d'instrumentaliser ce terme en lui faisant dire autre chose que ce qu'il est. Merci.

ALEXANDRE CHEVALIER :

J'aimerais moi aussi répondre parce que mon nom a été cité. Je ne reproche à personne d'adhérer à un parti politique, peut-être quand même aux militants du RN avec qui j'ai quand même un peu plus de mal. Je ne reproche pas à David KIMELFELD – parce que c'est lui que je visais, ce n'était pas vous d'ailleurs – d'avoir adhéré à En Marche, je lui demande juste à un moment, d'être cohérent, c'est-à-dire qu'on ne peut

pas, au national, se prétendre En Marche ! et puis, en local, quand arrive une mauvaise nouvelle du Gouvernement – comme c'est le cas, par exemple, sur la réforme des retraites –, se dire que finalement, on n'est plus En Marche, on est un peu plus de gauche. C'était juste un souci de cohérence et il l'aura compris, dommage, il n'était pas là. Mais je ne sais pas d'ailleurs si vous êtes En Marche !, à la limite si vous l'êtes, tant mieux ou tant pis pour vous. Et encore une fois, je ne vous le reprocherais pas. Moi, je demande juste de la cohérence, à un moment donné, dans l'engagement politique. Certains en manquent, d'autres sont très clairs sur leur position. Mais je ne vois pas du coup le rapport avec la Russie et le stalinisme, etc. Là, vous extrapolez vraiment ce que j'ai dit.

ANNE PELLET :

Tout le propos ne vous concernait pas, mais vous avez quand même fait un propos tout à l'heure, au début du Conseil, où c'était plus qu'une allusion, sur le reproche : « comment on peut encore être dans ce parti ? », et moi cette phrase, je l'ai trouvée de trop, c'est là-dessus que je voulais rebondir. J'en profite, pour terminer, parce que moi, je ne veux pas m'immiscer dans vos affaires avec David KIMELFELD...

ALEXANDRE CHEVALIER :

Je vous arrête, je vais relire ma partie : « Il n'aura échappé à personne que du côté du Gouvernement et d'En Marche ! auquel certains au sein de cette assemblée ont adhéré et continuent d'adhérer sans l'ombre d'une hésitation, le dialogue avec les forces populaires en présence dans ces mouvements n'a jamais eu lieu. » Où vous voyez, où vous entendez un reproche ?

ANNE PELLET :

Le fait de sous-entendre que l'on continue d'adhérer, c'est déjà une manière de dire que c'est incroyable de continuer d'adhérer.

ALEXANDRE CHEVALIER :

Bon, bref, allez, j'arrête.

ALINE GUITARD :

Je vais conclure simplement sur le fait que j'apporte aussi mon soutien aux forces de l'ordre qui, franchement, sont mises à mal. Il y a des gens qui subissent, certes, mais il y en a d'autres aussi et ce n'est facile pour personne.

RÉMI ZINCK :

Je crois que nous avons fait le tour de la situation. Nous allons revenir au fond de la délibération 2955 qui était une programmation financière au titre de l'insertion professionnelle et de l'emploi. C'est ce qui s'appelle une délibération avec un cavalier à l'intérieur, donc nous allons descendre du cavalier et reprendre le chemin normal de cette délibération.

MATTHIEU ARRONDEAU :

Juste, Monsieur le Maire, le dialogue est possible, vous voyez. Et cela concernait ma première délibération sur les commerçants.

RÉMI ZINCK :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité

Délibération 2023-3195-CMMA4-017 : Rapporteur : LAURA ARNOD

Objet : Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets alimentation durable pour un montant total de 64 000 €

Cette délibération porte sur l'attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets alimentation durable, pour un montant total de 64 000 €. Notre municipalité souhaite accompagner le développement d'une alimentation durable pour tous, elle soutient donc des initiatives qui vont permettre de rendre accessible au plus grand nombre une nourriture de qualité et une nourriture durable. Elle le fait quand elle subventionne quatre épiceries sociales et solidaires pour leurs actions en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire, mais elle le fait aussi en appuyant les initiatives au travers de cet appel à projets alimentation durable, comme celle par exemple de la cuisine participative et citoyenne qui est menée par l'association La Légumerie, domiciliée dans le 4^e arrondissement, et qui développe, à Gerland, dans le 7^e, un ambitieux projet autour d'une cité-jardin – l'Oasis de Gerland –, et qui va intensifier ses ateliers de cuisine. La Légumerie, nous avons le plaisir de mettre en place des actions avec eux régulièrement, et notamment la dernière en date était au cours du carnaval de la MEJ, l'année dernière. Je ne sais pas si certains avaient eu l'occasion de participer à « Salade de fruits ». Je voulais aussi profiter de cette délibération – même si c'est hors du cadre de la délibération – pour souligner le travail à la fois réjouissant, à la fois inclusif et cosmopolite et aussi très gourmand, mené par le centre social Pernon qui offre des ateliers de cuisine avec un angle nutrition-santé, un vendredi par mois, dans ses locaux. Je vous remercie et je vous invite à voter favorablement cette délibération.

RÉMI ZINCK :

Merci, Madame ARNOD. S'il n'y a pas de prise de parole, je mets cette délibération aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

**Rapport adopté à l'unanimité.
Ne prend pas part au vote : M. Loïc RIGAUD**

Délibération 2023-3236-CMMA4-025 : Rapporteur : ALINE GUITARD

Objet : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Rhône -
Approbation d'une Convention pour la révision de la Charte lyonnaise du ravalement

Ce premier dossier est la poursuite d'une démarche initiée par la Ville de Lyon, en 2010, et concrétisée, en 2012, par la signature de la première Charte lyonnaise du ravalement de façade. Être classé au patrimoine mondial de l'Unesco, être un site historique et patrimonial engage la Ville à mener un travail rigoureux d'entretien de son espace. Dans ce cadre, la Ville avait souhaité se doter d'un outil permettant des pratiques harmonisées en matière de ravalement de façade. Comme pour la charte de la construction, l'objectif en réalité est double : d'une part, porter, en parallèle des simples ravalements de façade, des ambitions fortes en matière d'amélioration thermique du bâti, de durabilité des travaux et d'acceptabilité économique, technique et patrimoniale desdits travaux ; et d'autre part, assurer la participation à l'élaboration de la charte, comme dans sa mise en œuvre, de tous les acteurs du secteur, des propriétaires aux architectes, des maîtres d'œuvre aux fédérations du BTP, en passant par toutes les institutions concernées dont la Ville elle-même. La mise à jour de cette charte est rendue nécessaire par l'urgence à accélérer le processus pour répondre aux défis du réchauffement climatique. Pour cela, nous avons déjà voté, lors des derniers mois, deux volants d'aides à la rénovation thermique en direction des copropriétés privées et des bailleurs, afin de compléter les aides de la Métropole et de l'État. Aujourd'hui, la délibération qui nous est soumise établit une convention avec le CAUE – Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement –, afin que celui-ci accompagne la Ville de Lyon dans le travail de réécriture de la Charte du ravalement, en lien avec tous les acteurs du secteur. Le résultat de ce travail devrait être finalisé dans les semaines à venir et permettre une présentation, à l'automne, de la nouvelle charte. Je vous invite donc à voter pour cette convention.

RÉMI ZINCK :

Merci, Madame GUITARD. Une prise de parole, Madame PELLET, je vous en prie.

ANNE PELLET :

Oui, c'est juste par curiosité. Le travail avec les CAUE, c'est récent ou c'est déjà quelque chose qu'il y a depuis très longtemps au niveau de la Ville de Lyon ?

ALINE GUITARD :

Nous travaillons avec le CAUE assez régulièrement. En fait, la Charte du ravalement de façade n'avait pas été touchée depuis 2012.

ANNE PELLET :

Mais est-ce que les CAUE étaient déjà dans le système ?

ALINE GUITARD :

En 2010, je n'en sais rien du tout.

ANNE PELLET :

En fait, je trouve très intéressant de travailler avec ces gens-là, avec les CAUE, qui font un travail lié à l'architecture – forcément, puisque c'est leur compétence – qui est très utile et dont on ne se sert pas souvent assez. Je suis donc ravie que ce soit le cas.

MARIE-AGNES CABOT :

Vraiment très rapide. J'ai cru entendre dans mes pérégrinations que le CAUE allait intervenir au lycée Saint-Exupéry également pour faire des ateliers sur l'architecture. J'essaierai de vous passer les dates, s'il y en a que cela intéresse.

RÉMI ZINCK :

Merci. S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je mets cette délibération aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité

Délibération 2023-3995-CMMA4-023 : Rapporteur : ALINE GUITARD

Objet : Participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social
Adaptation de l'opération n° 60059013 « Production du logement social 2021-2026 »
- Affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2021-2,

Délibération 2023-3992-CMMA4-024 : Rapporteur : ALINE GUITARD

Objet : Participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social
Adaptation du montant de l'opération 60059013 « Production de logement social 2021-2026 » - Affectation partielle de l'autorisation de programme 2021-2, programme 00016 - Autorisation de signature de conventions

Si vous me le permettez, Monsieur le Maire, je vais présenter les deux délibérations en même temps parce qu'en fait, elles sont liées l'une à l'autre et en plus, je ne sais pas pourquoi, dans l'ordre du jour, elles ont été mises à l'envers. Cela va être plus simple, nous allons traiter les deux en même temps. Il s'agit de deux délibérations qui mettent à jour la participation financière de la Ville de Lyon dans des opérations de constructions neuves ou d'acquisition-amélioration de logement social portées sur l'ensemble de la ville, et donc sur le 4^e arrondissement, par différents bailleurs dont la SACVL et GLH. Une participation financière portant essentiellement sur des logements PLAI et PLUS, c'est-à-dire ceux qui représentent les trois quarts des besoins. L'objectif poursuivi par la Ville est d'avancer dans le respect des lois SRU et Duflot qui fixent un objectif de 25 % de logements sociaux en 2026. Au 1^{er} janvier 2022, date du dernier état des lieux consolidé, nous en étions à 22,99 %, et près de 17 % sur le 4^e arrondissement. La mise à jour présentée aujourd'hui porte à 9 775 328 € la participation de la Ville à la production de logements sociaux sur son territoire, soit un ajout de 4 446 120 € par rapport au dernier point que nous avons fait en Conseil municipal, en novembre 2022. Pour le 4^e arrondissement, il s'agit de 756 003 €, soit 17,3 % du montant total. Ces deux dossiers sont l'occasion pour moi de faire un focus sur les outils employés pour parvenir à remplir au mieux, et au plus vite, nos obligations en matière de logement. Vous le savez, nous rencontrons une grande difficulté à faire du logement social sur Lyon, et très singulièrement sur notre arrondissement, malgré le choix fort fait lors de la modification 3 du PLU-H qui contraint désormais les promoteurs privés à faire 30 % de logement social dès 500 m² de surface de plancher, sur l'ensemble de la Croix-Rousse. Notre difficulté tient évidemment au prix exorbitant du foncier, c'est pourquoi je veux souligner en premier lieu l'importance de décisions politiques qui nous permettent de contourner cet obstacle majeur en appuyant une part de notre politique de logement sur le foncier public. Je veux donc saluer à la fois l'engagement du CCAS de la Ville de Lyon qui a fait le choix de mettre à disposition un tènement situé 65, rue Belfort, pour permettre la construction de la Maison de la diversité, avec notamment cinq logements PLUS-PLAI, et celui de la Métropole de Lyon qui a impulsé, avec GLH, le projet de 36 logements PLUS-PLAI sur le site de Maurice Scève, en plus des 69 logements en BRS. Le second outil à notre disposition pour faire du logement social, malgré les prix fous d'un foncier qui se raréfie, c'est évidemment les acquisitions-améliorations qui se font à l'aide de la préemption renforcée et des emplacements réservés au PLU-H. Si ce sont souvent de petites opérations, elles permettent néanmoins d'essaimer des logements sur tout notre arrondissement, des logements dans des bâtiments typiques au cœur de notre quartier. Que l'on parle de la rue d'Ivry administrée par la SACVL, des bâtiments de la Grande rue, de la rue Gorjus ou de la rue de Cuire confiés à GHL, ou du petit immeuble acquis boulevard de la Croix-Rousse et géré par la Poste Habitat, ce sont, petite touche par petite touche, 43 logements PLAI-PLUS supplémentaires au service des

nombreux habitants du 4^e en attente de logement social, plus de 2 800 familles en attente de logement social sur le 4^e. Je suis consciente qu'à terme, les fameux 25 % de logements sociaux fixés par la loi ne suffiront pas à satisfaire les 72 % de Lyonnaises et Lyonnais éligibles à l'un des trois types de logement social, mais je suis très fière de la politique volontariste portée par la Ville en matière de logement, portée à la mesure de nos moyens et en nous appuyant sur toutes les ressources et tous les outils à notre disposition. C'est pourquoi je vous invite, évidemment, à voter pour ces deux délibérations : la première, la 3995, qui concerne les opérations liées à la SACVL à Lyon 4 et Lyon 7, à hauteur 734 486 € ; et la seconde, la 3992, concernant le soutien financier de la Ville aux autres bailleurs sur l'ensemble de Lyon, à hauteur de 3 711 634 €. Je vous remercie.

RÉMI ZINCK :

Merci, Madame GUITARD. Est-ce qu'il y a une prise de parole sur l'une des deux délibérations ? Non, je ne pense pas, apparemment. Nous allons les voter différemment.

Nous allons commencer par la 3995.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité

Je passe à la 3992, même chose.

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Rapport adopté à l'unanimité

Clôture de la séance

RÉMI ZINCK :

Nous avons terminé l'examen des délibérations. S'il n'y a pas de prise de parole ou de demande, ou d'intervention – dans ce cas-là, personne –, je conclus ce Conseil d'arrondissement en vous remerciant et en vous souhaitant à toutes et tous une excellente soirée. Merci beaucoup.

Lyon, le 3 mai 2023

Le Maire du 4^e arrondissement

Rémi ZINCK